

Trop large en matière de cannabis?

Le Luxembourg vient d'être cité dans le rapport des treize sages de l'"Organe international de contrôle des stupéfiants" dans son rapport 2001, pour s'être éloigné dans sa politique réelle de la lettre et de l'esprit" des conventions internationales en matière de stupéfiants qu'il a signé. Si cette analyse est pertinente, on peut s'étonner que ce soit le Luxembourg qui ensemble avec la Suisse, les Pays-Bas et le Portugal est cité nommément, puisque l'assouplissement de la législation luxembourgeoise (une des plus répressives en Europe) n'est que minimal. En revanche, la démarche d'un pays comme la Belgique, qui s'apprête à aller beaucoup plus loin dans cette voie (voir article sur cette page), ne semble pas inquiéter ces sages. Etonnant aussi qu'une dépénalisation dans la pratique, telle qu'on la connaît aux Pays-Bas, ou même dans la législation, comme s'apprête à l'introduire la Suisse, soient mis à pied d'égalité avec la substitution – dans certains cas – des peines correctionnelles par des amendes au Luxembourg. Ces sages-là, plutôt mal informés, feraient peut-être mieux cependant de se poser la question si les conventions qu'ils défendent font (encore) un sens.

Konvent-Gerangel

Hinter den feierlichen Zeremonien zur Einsetzung des europäischen Konvents von gestern verbarb sich heftiges internes Gerangel. Als am Mittwoch die VertreterInnen der nationalen Parlamente zusammenkamen, um sich im Vorfeld zu konzertieren, wurde in schönster europäischer Manier erst einmal eine Stunde darüber gestritten, ob Medien, Parlamentsangestellte und Ersatzmitglieder im Saal bleiben könnten. Danach ging es um so wichtige Fragen wie die Festlegung der Sitzungstage oder die Rechte der Ersatzleute. Während inhaltliche Themen überhaupt nicht angesprochen wurden, zeigten die nationalen Abgeordneten sich einmütig in ihrer Ablehnung der vorliegenden Fassung der Geschäftsordnung, die dem Präsidium und vor allem Präsident Giscard d'Estaing einen Machtvorsprung gibt. Originalton eines österreichischen Abgeordneten: "Die Geschäftsordnung sieht aus, als ob wir eine Monarchie planen mit leichtem demokratischen Einschlag." Da die Delegation des Europaparlaments im Konvent ähnlich kritisch eingestellt ist, dürfte es wohl nicht so schnell zu einer Einigung mit der Lobby der Regierungen kommen. Von Seiten der Nationalparlamente wird der Luxemburger Abgeordnete Ben Fayot erste Verbesserungsvorschläge ausbreiten.

Lycée PED: la majorité le veut

Fin de parcours pour la construction contestée du nouveau Lycée Technique Mathias Adam aux abords de la zone industrielle transfrontalière PED. Les enseignants et les élèves ne veulent pas du site, mais le bourgmestre de Pétange ne compte pas perdre "son lycée" au profit des communes voisines. Une ultime réunion de la commission des travaux publics de la Chambre a pu mesurer les clivages entre majorité et opposition. Seuls les Socialistes et les Verts se sont montrés opposés ou sceptiques devant le projet appuyé par les deux ministres Brasseur et Hennicot-Schoepges. Deux failles dans la procédure: d'abord les députés ne sont pas encore en possession de la fameuse étude de faisabilité du site PED. Ensuite, la motion des Verts invitant le gouvernement à étudier la variante de deux lycées dans le bassin de la Chiers, l'un sur le site actuel du LTMA à Pétange, l'autre à Differdange, n'a tout simplement pas été suivie, bien qu'elle eut été votée unanimement par deux fois au parlement. On voit que les motions parlementaires ont une valeur de marché similaire à celle des pétitions de citoyens-ne-s.

STUPÉFIANTS

Tolérance légalisée

En Belgique on ne dépénalise pas la détention du cannabis, mais on règle la pratique des poursuites.

Le résultat devant être le même: accepter la consommation non problématique.

(rw) - En 1999, ce fut un des dossiers-clé du gouvernement arc-en-ciel fraîchement mis en place: la réforme de la politique en matière de stupéfiants, et plus précisément la dépénalisation du cannabis. Entretemps, les lendemains ont fini de chanter: l'avant-projet de loi et les trois projets d'arrêté royal que le gouvernement belge vient de présenter en janvier ne sont pas vraiment l'expression d'une politique courageuse. Plutôt d'une politique très, très pragmatique: La consommation de cannabis reste passible de poursuites, mais l'usage individuel par des majeurs, dont la consommation n'est pas considérée comme problématique et qui n'occasionne pas de nuisance sociale, ne sera pas poursuivi," dit le communiqué signé par la ministre de la santé Magda Alvoet. C'est une solution belge au problème que constituent les conventions internationales, qui engagent les pays signataires à poursuivre la détention de cette drogue douce.

Elle s'annonçait déjà dans la note fédérale qu'avait publié la ministre il y a tout juste un an et qui visait la mise en place d'une politique nouvelle en matière de drogues. Basée sur les trois pi-

liers prévention, assistance respectivement. limitation des risques et enfin répression de la production et de la vente, elle devait également être accompagnée de la création d'une "Cellule générale de la politique des drogues".

Combien peut-on fumer en 24 heures?

Au-delà des textes législatifs annoncés il y a quelques semaines, cette cellule pourrait contribuer, à plus long terme, à une réelle dépénalisation. En attendant, les consommateurs et consommatrices devront se contenter de pouvoir, à partir de 18 ans, fumer leur joint plus paisiblement. Lorsqu'ils ne détendront pas plus qu'une dose qui peut être consommée au maximum en 24 heures, la police ne pourra pas dresser procès-verbal – à voir quelle quantité maximale on va concéder aux adeptes du cannabis. Même l'usage en groupe voire la consommation régulière tombent sous cette règle. La détention de plants en quantité limitée aux besoins de la consommation personnelle est également accepté.

Mais à partir du moment, où les forces de l'ordre auront

déteçté une "consommation problématique" (en pratique lorsqu'elles auront trouvé des quantités de cannabis plus considérables) une "nuisance publique" ou une "circonstance aggravante" (p.ex. par la consommation devant des mineurs ou dans un lieu public) elles dresseront procès-verbal et pourront confisquer la drogue. Le parquet pourra ensuite prendre des mesures allant du classement sans suite à des amendes voire une probation prétorienne, et après plusieurs récidives, à des peines de prison. Ce seront donc les agents de police qui joueront un rôle essentiel dans la politique des poursuites.

Quid des drogues dures dans ce nouveau système? Le procédé est le même, mais il sera dressé procès-verbal dans tous les cas, la peine correctionnelle n'intervenant également que dans les cas à circonstances aggravantes.

Cette mini-dépénalisation n'est cependant qu'un élément de tout un système axé sur l'encadrement des consommateurs et consommatrices et impliquant avant tout les services sociaux. La mise en place de ce système pourrait encore prendre son temps. Le calendrier prévu, à savoir l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions pour la nouvelle année 2002, est déjà caduque: avec la présentation de l'avant-projet de loi en janvier, la procédure parlementaire n'a même pas encore commencé.

AFFÄRE KRALOWETZ

Die drei von der Tankstelle

Drei Minister standen der Presse Rede und Antwort, um zu erklären, was in Sachen Kralowetz schief gelaufen ist und wie in Zukunft alles besser werden soll.

(ergué) - Der dienstälteste, der (nach eigener Einschätzung) gewichtigste und der juristisch sattelfesteste Minister der Juncker-Polfer-Regierung musste am Mittwoch antreten, um der immer noch skeptischen Presse zu erläutern, weshalb es in anderthalb Jahrzehnten nicht gelungen ist, mit derart geballtem ministeriellen Einsatz in Sachen Kralowetz frühzeitig Remède zu schaffen.

Mittelstandsminister Boden, in dessen Kompetenzbereich die Vergabe des "droit d'établissement" fällt, berief sich einmal mehr auf eine Gesetzesvorlage, die er vor bald zwei Jahren auf den Instanzenweg gebracht hat: Mit dem Konzept eines "établissement stable" soll in Zukunft verhindert werden, dass es überhaupt noch Briefkastenfirmen gibt. Eine Genehmigung gibt es nur, wenn aufgrund noch genau

zu definierender Kriterien sichergestellt werden kann, dass ein ausländisches Unternehmen sich auch wirklich in Luxemburg etablieren will. Allerdings schränkte Boden auch gleich ein, dass Kralowetz zumindest formell diese Bedingungen wohl erfüllt hätte.

Wie leicht man sich in Luxemburg wirtschaftlich betätigen kann, zeigt übrigens der in Sachen Kralowetz nicht gerade unbescholtene, pensionierte hohe Staatsbeamte Morby, dem erst in diesem Jahr von Boden die Genehmigung erteilt wurde sich als "conseiller économique" zu verdingen.

Grethen, der im zweiten Anlauf versuchte, seine Machtlosigkeit zu belegen und an neuen Elementen allenfalls die gelöschte Harddisk ("Ich weiß gar nicht, wie so etwas geht") des Herrn Morby ins Gespräch brachte, hat insofern Glück, als er seinem Ministerium erst seit 1999 vorsteht und auf eine 15-jährige LSAP-Vorherrschaft in Sachen Transport zurückblicken kann.

Arbeitsminister Biltgen, selbst erst seit zweieinhalb Jahren im Amt, hat es da nicht so einfach: Sein Vorgänger ist sein derzeitiger Boss und somit über alle Zweifel erhaben. Immerhin kann Biltgen auf eine Initiative Junckers aus dem Jahre 1993 verweisen: Aufgrund einer Klage der ACAL hatte dieser Arbeitsgenehmigungen für die Kralowetz-Firma UCL verweigert, weil diese offene Stellen nicht vorrangig EU-Staatsbürgern vorbehielt. Juncker äußerte schwere Bedenken gegen die UCL. Doch

danach passierte kaum noch etwas. Der kollektive Gedächtnisschwund - den Juncker auch bei Parlament und Presse festgestellt hat - hat dazu geführt, dass Kralowetz sein Spiel munter weitertrieb.

Selbst die von der "Inspection du Travail et des Mines" (ITM) geführten Untersuchungen blieben ohne Folgen. Zwar stellte die ITM fest, dass bezüglich der ausbezahlten Bruttolöhne der Kralowetz-Firma kein Vorwurf in Sachen Sozialdumping gemacht werden konnte. Allerdings räumte die ITM schon damals ein, nicht überprüfen zu können, welcher effektiven Arbeitsleistung diese Löhne tatsächlich entsprechen.

Die drei Minister zogen es vor, in die Zukunft zu blicken und listeten eine ganze Latte von Maßnahmen auf, die eine Affäre "Kralowetz" in Zukunft vermeiden helfen soll. Selbstverständlich waren sämtliche Maßnahmen schon lange bevor Herr Kralowetz verhaftet wurde beschlossene Sache. Deshalb zeigen die drei auch wenig Verständnis für die jetzt entstandene Aufregung: Das Parlament und der Staatsrat sollen zügig arbeiten und etwaige grundsätzliche Bedenken zurückstellen. Dann wird sich alles in Wohlgefallen auflösen.

Bis dahin allerdings geben sich Boden, Grethen und Biltgen machtlos: Immerhin schauen die über 6.000 in Luxemburg angemeldeten Transportlaster von Zeit zu Zeit im Ländchen zum Tanken vorbei. Mit den so eingetribenen Akzisen ließe sich unter anderem ein Backup-System für das Transportministerium finanzieren. Gut angelegte Archive sollen ja ein patentiertes Mittel gegen grassierenden Gedächtnisschwund sein.

